|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo, company name  Description automatically generated    20 janvier 2022  Communiqué de presse  **Secteur des titres-services**  **Un grand nettoyage s’impose !**  **Les négociations pour un nouvel accord sectoriel dans le secteur des titres-services sont toujours dans l’impasse. Une réunion de la commission paritaire était prévue aujourd’hui, mais les employeurs du secteur n’étaient pas disposés à trouver une solution et ont brillé par leur absence. Le principal blocage se situe au niveau du remboursement des frais de transport. Tout comme il y a 2 ans, le secteur des titres-services est le seul où l’on n’a pas encore conclu un accord sectoriel. Ce manque de respect pour les travailleurs et travailleuses est inacceptable. Les syndicats demandent dès lors une réforme fondamentale du secteur : il n’est plus possible pour les aides-ménager∙es d’être considéré∙es comme de la main-d’œuvre de seconde zone, alors que certaines entreprises réalisent des bénéfices considérables. Des actions suivront dans les prochains jours.**  Lorsque le système des titres-services a été créé il y a plus de 15 ans, il représentait un grand pas en avant pour les travailleurs et travailleuses qui exerçaient principalement au noir. Ils ont reçu des contrats à durée indéterminée et le droit à la sécurité sociale. Et pourtant, à ce jour, ils ne sont toujours pas considérés comme des travailleurs à part entière. Si l’on compare avec un emploi équivalent dans le secteur du nettoyage classique ou dans le secteur des soins, par exemple, les salaires sont inférieurs de 1 à 2 euros. Les déplacements entre 2 clients ne sont pas rémunérés comme du temps de travail (ce qui est bien le cas dans d’autres secteurs) et les aides-ménager∙es doivent assumer personnellement la majorité des frais de déplacement, comme le montre cet exemple :   |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | coût réel | remboursement par l’employeur | | déplacement vers le premier client : 10 km | 3,40 | 1,26 | | déplacement vers le deuxième client : 7 km | 2,38 | 0,91 | | déplacement vers le domicile : 12 km | 4,08 | 1,38 | | 22 jours de travail | 216,92 | 78,10 | | coût à charge de l’aide-ménager∙e |  | 138,82 |   (l’exemple est sur base des trajets moyens. Le coût réel calculé au moyen du module fourni sur le site du Moniteur automobile, avec une Renault Clio 2017 : coût réel par km = 0,34 €)  sans oublier que les frais de parking sont également à la charge des travailleurs et travailleuses. Les aides-ménager∙es « investissent » environ 10 % de leurs revenus dans les frais de déplacement. Nous rappelons que dans d’autres secteurs, les travailleurs et travailleuses reçoivent une indemnité kilométrique de 0,37 €. Dans le secteur des titres-services, elle est limitée à 0,13 €. Les employeurs ne sont pas disposés à consentir un effort sérieux pour combler ce fossé, ce que nous estimons toujours inacceptable. Dans le même temps, le prix des carburants ne cesse d’augmenter. La hausse des prix de l’énergie va faire en sorte qu’encore plus de travailleurs et travailleuses ne pourront plus se permettre de vivre dignement.  En 15 ans, le secteur a par ailleurs changé énormément. D’un secteur composé principalement des petites ASBL locales, il a évolué vers un secteur commercial dans lequel une douzaine de grands acteurs détiennent la moitié du marché. Grâce aux subventions publiques, ces entreprises commerciales génèrent d’énormes bénéfices, qui sont reversés aux actionnaires ou à d’autres branches du groupe (les agences intérimaires, par exemple). Les entreprises répercutent également de plus en plus de coûts sur les clients, sous prétexte que cela sert à améliorer les salaires et les conditions de travail des aides-ménager.es. Ce qui n’est bien évidemment pas le cas !  Nous demandons une réforme fondamentale du secteur : des entreprises qui font des bénéfices sur le dos de travailleurs et travailleuses sous-payé·es n’ont pas leur place dans un secteur subventionné à hauteur de 70% par de l’argent public. Nous constatons que les ASBL et les petites entreprises du secteur offrent souvent de meilleures conditions à leur personnel. Nous demandons aux autorités régionales de réexaminer la situation et de revenir aux objectifs initiaux : la création d’emplois qualitatifs, locaux et durables doit être la priorité, et non pas l’ enrichissement de quelques-uns  **les aides-ménager∙es n’acceptent plus de devoir payer pour travailler !**  **Les aides-ménager∙es méritent plus de respect, un salaire digne et de bonnes conditions de travail !**  **La semaine prochaine, nous commencerons le grand nettoyage du secteur.**  **Le lieu reste encore secret, mais nous le communiquerons quelques heures avant l’action.** |
| **Commentaires :**  **FGTB :** Tangui Cornu – 0475 42 65 68  **CSC**: Kris Vanautgaerden – nationaal secretaris ACV Voeding en Diensten – 0479 94 70 87  **CGSLB**: Tommy Jonckheere – nationaal sectoraal verantwoordelijke – 0476 88 36 91 |
|  |